

**Bureau Syndical du
14 juin 2024**

DELIBERATION N° 2024-06-044

Demande de Subvention pour l'installation des espaces de gratuité (phase 3)

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, à quatorze heures, le Bureau Syndical convoqué le 7 juin 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	15	15	

Présents :
GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul

Pouvoirs :

Absents :
MARCHETTI François-Marie, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace

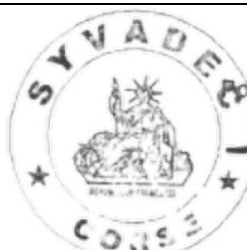
Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 26/06/2024
et de la publication de l'acte le : 26/06/2024



Pour le Président, par délégué
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

La Vice-Présidente expose,

Les phases 1 et 2 de l'installation des espaces de gratuité sont en cours de déploiement.

Il est proposé de faire une 3^{ème} et dernière demande de subvention pour tous les sites ou projets restants : Saint Florent, Sainte Lucie de Porto Vecchio, Levie, San Lorenzo, Serra di Ferro, Appietto, Pietrosella, Mezzana, Aléria (uniquement l'aménagement intérieur).

Le montant des investissements pour cette phase est estimé à 541 900€ HT.

Ce montant comprend :

- La fabrication et l'installation des espaces réemplois,
- La réalisation des ancrages au sol
- Les aménagements intérieurs
- L'achat d'un porte charge
- La création d'une prise informatique et électrique avec les travaux de raccordement nécessaire
- La fourniture du matériel informatique et les consommables pour le suivi des objets
- Panneaux
- Pour Saint Florent et Sainte Lucie de Porto Vecchio : des travaux de génie civil pour installer ces espaces de gratuités

Ce montant se décompose par site de la façon suivante :

- Saint Florent : 82 300€
- Sainte Lucie de Porto Vecchio : 132 300€
- Levie : 32 300€
- San Lorenzo : 21 150€
- Serra di Ferro : 21 150€
- Appietto : 32 300€
- Pietrosella : 32 300€
- Mezzana : 172 300€
- Aleria : 15 800€

Le cofinancement attendu est de 379.330 € soit 70 %, le solde de 162.570 € auxquels s'ajoute la TVA reste à la charge du Syvadec, financé sur fonds propres.

Il est demandé aux membres du bureau syndical d'approuver cette nouvelle phase et son plan de financement et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération 2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération 2022-12-095 du 13 décembre 2022 relative à la mise à jour des orientations stratégiques,

Vu la délibération 2023-05-020 du 11 mai 2023 relative à la demande d'aide pour la construction d'espaces de réemploi sur les recycleries de Figari, Lama, Luciana, Stiletto, Valsère et Vignanello

Accusé de réception en préfecture
026200009327-20240616-2024-06-044-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Vu la délibération 2024-02-007 du 8 février 2024 relative à la demande de subvention pour l'installation des espaces réemplois (phase 2),
Vu la délibération 2024-04-031 relative à la modification du règlement des espaces de réemploi en espaces de gratuité,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de Mme Marie-Laurence SOTTY, Vice-Présidente,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), le reste de l'opération y compris la TVA étant financé sur fonds propres,
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.